
COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 mai 2011

Mots-clés : COMMERCE INTERNATIONAL / DOUANE / TRACABILITE / CERTIFICATION / TMOIGNAGES CLIENTS

Conex, témoin des bouleversements du commerce international, l'affirme : « *Entre Chargeurs et Transitaires, rien ne sera plus comme avant !* »

- **Dématérialisation de la Douane, triomphe du principe de sécurité dans les échanges internationaux : deux grands chantiers qui ont bouleversé en moins de 5 ans les Services Douaniers dans le monde entier.**
- **Partout, les rôles se redistribuent entre Chargeurs et Transitaires.**

Conex donne la parole à deux clients, Michelin et Alis International (CRYSTAL GROUP), un chargeur et un prestataire spécialisé dans les missions d'ingénierie douanière. Deux spécialistes qui témoignent de l'évolution de leur métier.

Contacts

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard

michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides

cathy@agence-C3M.com

Chargeurs vs. Transitaires ? Deux clients témoignent

Internaliser ou externaliser son service Douane... Pour Conex, témoin des évolutions du secteur depuis 25 ans, cette alternative est dépassée. Car, pour faire face à la complexité redoublée des déclarations douanières et à l'intensification des échanges internationaux, les entreprises doivent renforcer leur organisation, mobiliser la Direction Générale et les nombreux services impactés sur ce qui est devenu un véritable projet d'entreprise... Et se faire épauler par des prestataires spécialisés pointus. Prestataires et chargeurs trouvent ainsi de nouveaux modes de collaborations, très éloignés de l'ancienne dichotomie dans laquelle on les opposait.



Lors d'une conférence organisée par CONEX & ED EDITIONS, le 31 mars 2011 dans le cadre du salon SITL, François Darden, Directeur Douane du groupe MICHELIN et Robert Launay, Directeur Général d'ALIS, prestataire douane, étaient donc face à face. Ou plutôt côte à côte car le temps est bien révolu où l'on opposait ces deux choix, celui de l'internalisation de la douane en entreprise, et celui de l'externalisation via un transitaire.

« Cette image a largement vécu », précise Alban Gruson, PDG des sociétés CONEX et ED Editions. « Aujourd'hui, on peut avoir des profils de collaboration très différents entre les entreprises et les prestataires. Le prestataire aide à fédérer l'ensemble des équipes concernées chez son client ; le chargeur doit, quant à lui, sensibiliser sa direction sur les atouts de la fonction douane dans l'entreprise. Tous deux ont un objectif commun : la performance douanière. »

Michelin, c'est 70 usines dans 18 pays, une présence commerciale dans plus de 170 pays dans le monde, plusieurs centaines de millions de droits de douane payés et économisés par an. Pour gérer environ 20 000 déclarations douanières import/export par an en France, Michelin a fait le choix de gérer **en interne ses opérations douanières les plus courantes et de confier à des prestataires spécialisés les opérations plus complexes.**

« Avant de parler des moyens à mettre en place, il faut réfléchir en termes de stratégie et sensibiliser le top management sur ses responsabilités et les conséquences malheureuses qu'une mauvaise stratégie douanière pourrait provoquer », explique François Darden. « Dans le cadre de la responsabilité pénale, le respect des règles est capital, il ne faut rien négliger, de la veille réglementaire jusqu'à l'archivage des documents. »

Fort de l'appui de sa direction, il a mis en place un certain nombre d'engagements qui permettent à Michelin d'agir au quotidien selon une ligne de conduite prédéfinie.

Des rapports de collaboration revisités

François Darden met également en avant la formation du personnel, « Vous ne pouvez pas agir dans l'entreprise sans vous former vous-même et former les gens avec qui vous travaillez. Formez également votre prestataire, il a besoin d'informations sur votre entreprise, vous avez besoin d'en faire un partenaire. »



C'est cette notion de partenariat qu'explique Robert Launay : « Le prestataire ne doit pas être un simple opérateur. Nous avons un rôle de conseil qui doit être joué en premier dans nos relations avec les chargeurs. »

En tant que conseil, ALIS propose une expertise Douane dédiée Client Chargeur pour de grands comptes. ALIS a mis en place un réseau de collaboration avec l'ensemble des administrations douanières, qu'elles soient françaises ou européennes, avec la MGE (Mission aux grandes entreprises), avec une approche différente pour chacune d'entre-elles. Pour que cette synergie fonctionne, il est indispensable d'inclure l'ensemble des opérateurs dans la stratégie douanière.

Une fonction Douanière transversale dans l'entreprise

La fonction douane est transversale (achat, logistique, sûreté, etc.) : il est indispensable, même si l'on fait appel à un prestataire, de disposer d'un service douane chez le chargeur ou au moins d'un référent.

C'est d'ailleurs pour conforter sa légitimité à intervenir à l'international que la société ALIS est certifiée OEA depuis 2009. La société MICHELIN, déjà certifiée aux Etats Unis depuis 2002, ainsi qu'au Canada et au Mexique, devrait recevoir sa certification OEA en France dans les tous prochains jours.

Une certification indispensable. *« Il faut aller dans l'OEA dans l'optique de limiter les contraintes dans le temps et pour des mesures de sûreté et de sécurité. Etre OEA ouvre des portes, c'est un développement à l'international et une reconnaissance européenne »,* précise Robert Launay. Pour François Darden, *« L'OEA sert à l'image de marque de l'entreprise, elle offre des facilités auprès de certains états membres ou permet de les conserver et nombreux sont les constructeurs ou fournisseurs qui font référence aux entreprises certifiées. »*

L'OEA implique la Direction de l'entreprise puisque la certification nécessite de travailler avec tous les services. Il est important de pouvoir répondre aux questions sur la gestion du risque, des données qui permettent de dédouaner mais aussi sur la gestion des métiers connexes à la douane. *« Dans l'OEA, selon Robert Launay, il y a surtout un mot à retenir : la traçabilité. L'OEA, c'est le contrôle des flux mais c'est aussi la traçabilité documentaire. »*
« Il ne faut cependant pas tout miser sur l'OEA et écarter de sa stratégie les « petits artisans » en les mettant au tapis », aime à préciser Robert Launay. Pour François Darden, *« les petits acteurs sont indispensables au bon fonctionnement de la Supply Chain, il est important de les faire entrer dans la 'grosse machine' de l'OEA ».*

À propos de Conex.

Créée en 1985 par Alban Gruson, juriste de formation et ancien cadre dirigeant d'une société de transit, Conex réalise 7,2 millions d'euros de CA. La société développe une gamme de produits et de services : logiciels pour le traitement et la transmission électronique des déclarations douanières, déclarations en douane, tarif douanier informatique, mais aussi : formation, audit ou conseil. Parce que, confrontées aux réglementations complexes du commerce international, les entreprises ont besoin d'outils informatiques qui assurent la traçabilité, la sécurité des écritures, et la communication avec leurs outils de gestion commerciale. Les logiciels de Conex sont référencés dans des centaines de sociétés en France et en Europe, parmi lesquelles on compte TNT, Schneider Electric, DHL Freight, 3 Suisses, Géodis, Mory, Bacardi, Caterpillar, Renault...

Fortement impliquée dans la modernisation des processus douaniers, CONEX développe son activité dans le domaine de la transmission de données douanières et devient ainsi un acteur majeur de la dématérialisation.

Pour en savoir plus : www.conex.net